

Charte d'Écoresponsabilité *de l'activité de transport maritime*

2018-2020

**LA MÉRIDIONALE &
LE RÉSEAU D'AIRES MARINES PROTÉGÉES**

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

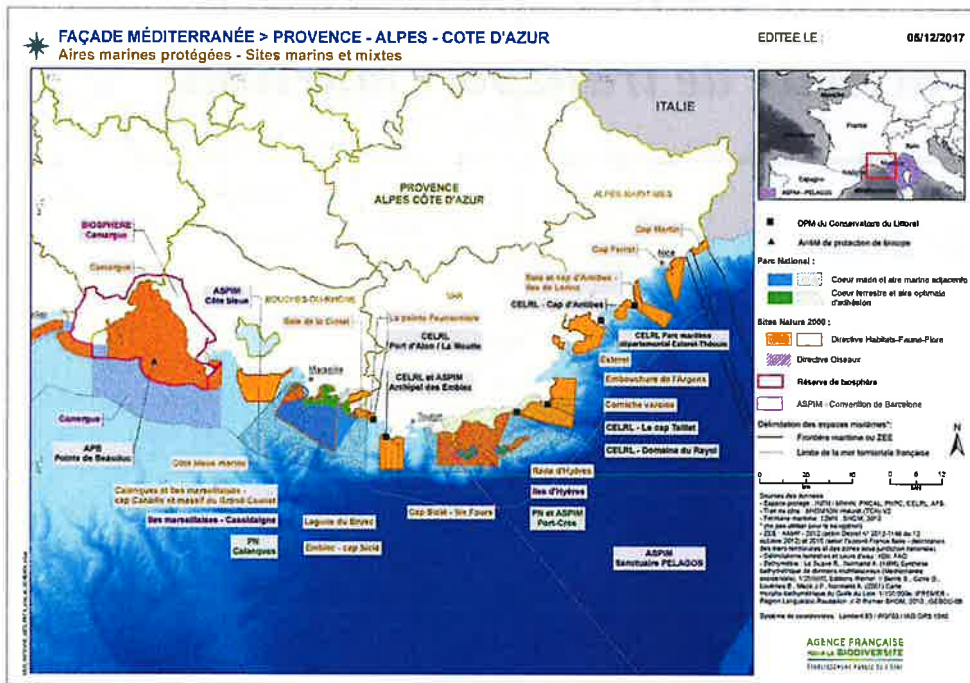
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

La Méridionale 
la traversée que vous méritez

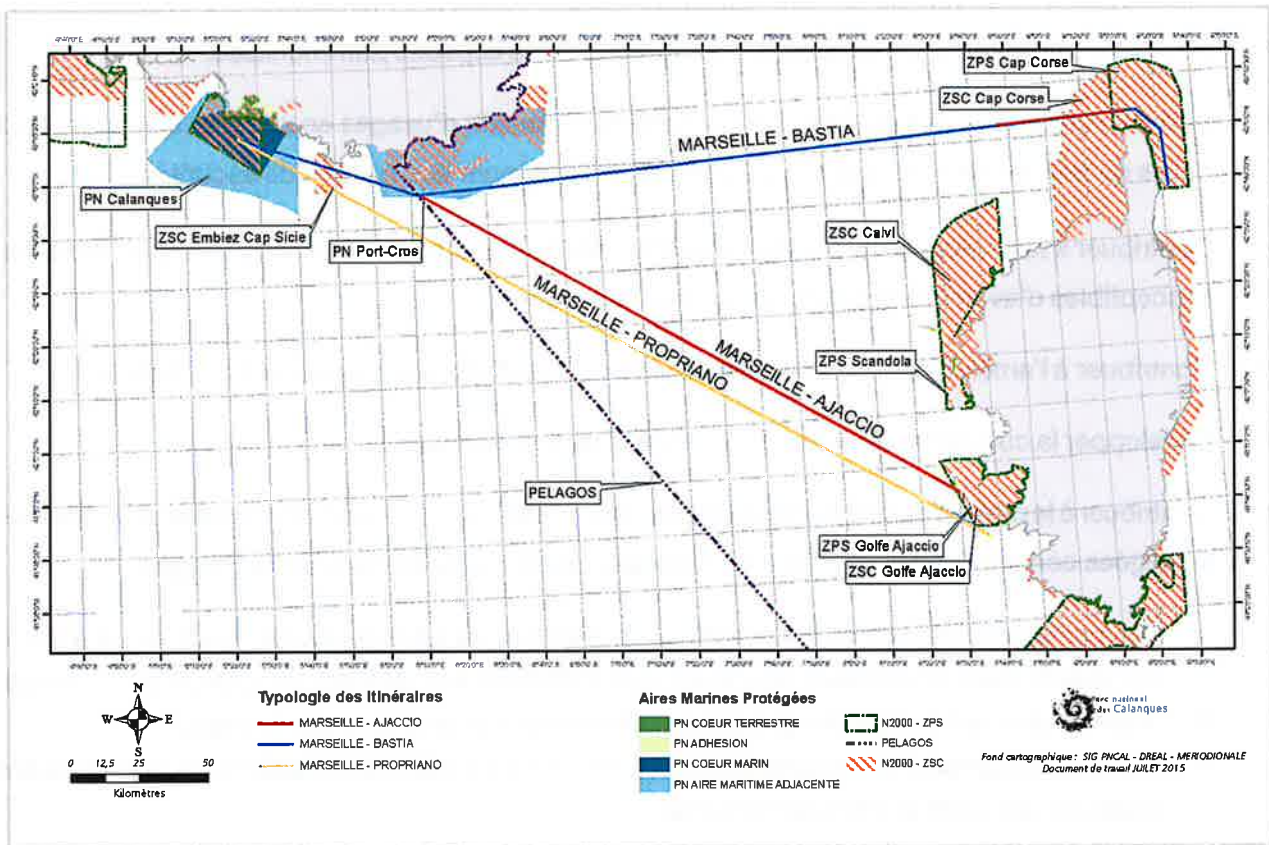
La présente charte s'inscrit dans une démarche globale d'éco-responsabilité de l'activité de transport maritime concernant les compagnies de transport de passagers à l'égard du réseau d'aires marines protégées de la façade Méditerranée. Ce document a pour objet de formaliser les engagements réciproques entre la compagnie "La Méridionale" et le réseau d'Aires Marines Protégées (AMP).

Au-delà des démarches générales d'éco-responsabilité entreprises par les compagnies signataires, cette charte fixe ses engagements spécifiques en ce qui concerne les aires marines protégées de la façade.

o Présentation des Aires Marines Protégées



○ Cartographie des itinéraires de La Méridionale au sein des Aires Marines Protégées



Le réseau des aires marines protégées et la compagnie signataire se sont accordés sur les objectifs d'éco-responsabilité au sein des aires marines protégées. Certains de ces objectifs sont communs et d'autres sont plus spécifiques à chacune des parties.

o Objectifs communs et partagés

- ▶ Poursuivre la réduction de l’empreinte environnementale de l’activité sur les aires marines protégées.
- ▶ Réduire les impacts et les risques sur les habitats et les espèces patrimoniales.
- ▶ Réduire l’impact du sillage sur la côte et limiter les conflits d’usages en passant à plus de deux milles du trait de côte, hors approche portuaire et sauf pour des raisons de sécurité.
- ▶ Contribuer à faire progresser la connaissance commune sur les pratiques du transport maritime susceptibles d’avoir des impacts sur les habitats marins.
- ▶ Contribuer à l’amélioration des connaissances via des dispositifs de sciences participatives.
- ▶ Développer la culture environnementale en interne à la compagnie.
- ▶ Contribuer à la protection des mammifères marins, en élargissant aux périmètres des aires marines protégées concernées les actions déjà menées dans le cadre du Sanctuaire Pelagos.
 - ▷ Équiper tous les navires de la flotte avec un dispositif de partage des positions visant à éviter les collisions des navires avec les cétacés (obligatoire au sein de Pelagos pour certains navires).
 - ▷ Travailler à la valorisation de cet équipement (sensibilisation à bord par exemple).
 - ▷ Prendre en compte les évolutions des dispositifs de partage des positions qui permettraient d’assurer une veille en période nocturne.
- ▶ Sensibiliser et former les officiers et matelots à l’environnement marin, à la présence d’AMP
 - ▷ Sensibilisation aux bonnes pratiques d’éco-navigation, à la détection des mammifères marins.
 - ▷ Former les officiers et les matelots de quart à la veille des cétacés.
 - ▷ Former à la transmission des observations dans un dispositif de partage des positions visant à éviter les collisions des navires avec les cétacés.
- ▶ S’engager dans l’éco-conception des navires neufs au regard des évolutions technologiques.
Par exemple :
 - ▷ Coques et hélices dessinées pour optimiser le rapport vitesse/ consommation de carburant (en vue de réduire cette dernière) la vitesse commerciale,
 - ▷ Moteurs à injection électronique,
 - ▷ Protection de coques, alternative aux anti-fouling, plus favorable à l’environnement,
 - ▷ Traitement des eaux de ballasts,
 - ▷ Énergie alternative.
- ▶ Évaluer annuellement les engagements de la charte avec les partenaires et préparer les travaux à venir.

o Engagements de “La Méridionale”

- ▶ **Aller vers la réduction de ses consommations de combustibles fossiles.**
Par exemple :
 - ▷ Entretien des peintures silicone sur les coques de ses navires,
 - ▷ Respecter les horaires afin de maintenir des vitesses faibles,
 - ▷ Optimiser la gestion du flotteur (assiette du navire),
 - ▷ Adapter les hélices à la vitesse nécessaire pour assurer les horaires spécifiques à la ligne,
 - ▷ Assurer une veille technologique sur les énergies alternatives,
 - ▷ Utiliser les dispositifs d'électrification à quai mis en place dans les ports équipés,
 - ▷ Promouvoir la Recherche et le Développement, en vue de développer les énergies alternatives, et aller vers une meilleure efficacité énergétique.

- ▶ **Poursuivre les démarches de réduction des rejets et de valorisation des déchets issus de l'activité**
 - ▷ Réduire la production de déchets à la source,
 - ▷ Trier et valoriser les déchets de toute nature et communiquer sur le process,
 - ▷ Utiliser les équipements à terre destinés à la récupération des rejets liquides et solides,
 - ▷ Assurer une veille et un rôle d'alerte vis-à-vis des pollutions aux hydrocarbures.

- ▶ **Assurer une veille technologique et réglementaire.**
 - ▷ Suivre les meilleures techniques disponibles pour la réduction de l'empreinte environnementale,
 - ▷ Assurer une veille réglementaire et normative dans le domaine de l'environnement.

- ▶ **Contribuer à l'amélioration des connaissances via des dispositifs de sciences participatives.**
 - ▷ Transmettre aux AMP les données relatives aux observations de cétacés, tortues marines, “radeaux” d'oiseaux marins (puffins cendrés ...),
 - ▷ Accueillir des dispositifs d'observation, contribuer à la collecte de données (plateforme opportunistes),
 - ▷ Réfléchir en lien avec les gestionnaires aux opportunités d'équipement des navires de la compagnie en systèmes de mesure (“ferry-box”).

o Engagements du réseau d'AMP de la façade

L'AFB et l'ensemble du réseau des AMP de la façade s'engagent, et plus spécifiquement les AMP suivantes, le Parc national des Calanques, le Parc national de Port-Cros, le Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate et le site Natura 2000 Embiez-Cap Sicié.

D'autres AMP pourraient s'engager ultérieurement notamment le site Natura 2000 Golfe d'Ajaccio, la Réserve Naturelle de Scandola,...

- ▶ **Former et sensibiliser les équipages et le personnel à terre.**
 - ▷ Promouvoir en lien avec les établissements de formation professionnelle maritime, l'organisation de séminaires sur l'environnement marin dans le cursus de formation du personnel "navigant".
 - ▷ Sensibiliser le reste du personnel en poste, c'est-à-dire le personnel de bord mais aussi à terre sur l'éco-responsabilité.

- ▶ **Sensibiliser les passagers.**
 - ▷ Co-construire avec l'appui de la compagnie des outils d'information et de sensibilisation et diffuser auprès des passagers : Ces outils peuvent prendre la forme de panneaux, dépliants, "E-poster", site web, évènements, animations ...
Sur les thèmes ci-après :
 - la valeur et la sensibilité de la biodiversité des AMP,
 - les bons gestes (information par catégories de déchets et leur impact sur l'environnement ...),
 - le patrimoine culturel maritime des AMP,
 - les actions menées par la compagnie et le réseau d'AMP dans le cadre de cette charte et plus largement de leurs programmes d'actions respectifs.

- ▶ **Contribuer à l'amélioration des connaissances via des dispositifs de sciences participatives.**
 - ▷ Valoriser les données collectées par la compagnie (données d'observation de cétacés, tortues marines, "radeaux" d'oiseaux marins, et autres dispositifs d'observation / plateforme opportunistes),
 - ▷ Informer la compagnie sur les opportunités d'équipement des navires de la compagnie en systèmes de mesure ("ferry-box").

- ▶ **Associer la compagnie aux instances de concertation du réseau de gestionnaires, en lien avec les thématiques de la présente charte.**

o Signataires

Marc Reverchon

Président-Directeur Général
La Méridionale



Didier Réault

Président du Conseil d'Administration
Parc national des Calanques



Isabelle Montfort

Président du Conseil d'Administration
Parc national de Port-Cros

P/0 le Directeur
Marie DONCOMBE



Madeleine Cancemi

Directrice déléguée
Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate



Site Natura 2000 Embiez - Cap Sicié



François Gauthiez

Directeur de l'appui aux politiques publiques
L'Agence française pour la Biodiversité



Le préfet de la région Provence Alpes Côte d'Azur et le préfet maritime de la Méditerranée, préfets coordonnateurs pour la façade Méditerranée, en tant qu'autorités responsables de la mise en œuvre du Plan d'action pour le milieu marin de Méditerranée.



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR

